



## LE MOT DU MAIRE

Chères Campinoises, chers Campinois,

Lors de notre dernier conseil municipal, nous avons adopté le budget pour l'année à venir. Ce moment important dans la vie locale a permis de définir les priorités qui guideront notre action dans les prochains mois.

Ce budget, construit avec rigueur, traduit notre volonté de répondre aux besoins concrets tout en préparant l'avenir de notre commune. Il permet de maintenir les services publics tout en poursuivant les investissements nécessaires au développement de Champigny.

Nous avons également procédé à la mise en place de différentes commissions municipales. Composées d'élus investis, elles ont pour mission de préparer et d'examiner les dossiers, et de nourrir la réflexion collective.

Plusieurs projets ont été engagés, notamment en matière de patrimoine communal et de sécurité, ainsi que pour l'amélioration du cadre de vie. L'ensemble du conseil a également échangé sur les questions liées à l'enfance et à la scolarité, afin de garantir un équilibre entre les besoins des familles et les capacités des équipements communaux.

Très beau printemps à toutes et tous.  
Bien à vous,

M. Pierre GEORGIN,  
Maire de Champigny,  
Vice-président de la CU du Grand Reims

# Finances locales



## Compte financier unique (CFU)

Le compte financier 2025 fait apparaître un solde positif de **1 436 164,38 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 452 298 €**, pour **1 354 658 € de dépenses**.

La capacité d'auto-financement de la commune est ainsi d'environ **97 640 €/an**.

Cela signifie que, hors recettes exceptionnelles (comme les ventes de terrains ou nouvelles ressources), la commune dispose de ce montant pour financer ses investissements sans avoir recours à l'emprunt.

## Contributions directes : vote des taux des taxes foncières 2026

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes directes locales, à savoir :

- TFB : 39,33%
- TFNB : 22,20%
- TH : 17,73%

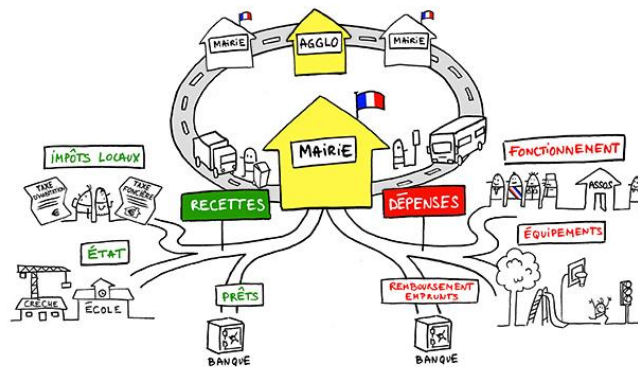
## Compte tenu du contexte économique difficile, la municipalité délibère pour ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

La loi de finances fixe le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 0.8%. Celui-ci est calculé sur l'indice des prix à la consommation. À situation égale, le contribuable aura une augmentation des taxes foncières de 0,8 %.

TFB: Taxe sur le foncier bâti

TFNB: Taxe sur le foncier non-bâti

TH: Taxe d'habitation (résidence secondaire/vacante)



## Budget Primitif 2026: d'où viennent les ressources ?

Les principales recettes de la commune pour 2026 reposent sur :

Les contributions directes (taxes locales)	<b>947 966 €</b>
Les dotations et participations de l'État	<b>109 626 €</b>
Les dotations de compensation du Grand Reims	<b>102 735 €</b>
La dotation de solidarité communautaire du Grand Reims	<b>110 127€</b>
Excédent 2025	<b>1 436 164 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 706 618 €</b>

En investissement sont prévus principalement :

- Travaux de voirie
- Matériel et outillage technique
- Sécurité école
- Climatisation école
- Eclairage LED Gymnase
- Ossuaire
- Caméras de dernière génération reliées à la fibre .
- Terrains de tennis/Padel couverts

# Vie communale



Quelques mots pour vous présenter les différentes commissions qui œuvrent au quotidien pour la commune :

La **commission d'appel d'offres**, composée de conseillers municipaux, intervient dans le choix des entreprises lors des marchés publics. Ce travail en amont permet de garantir des décisions plus efficaces et adaptées aux besoins de la commune.

La **commission fleurissement** travaille à embellir et à entretenir notre commune tout au long de l'année, en soignant les espaces verts et en assurant les différentes plantations. Le travail conjoint de cette commission et de l'équipe technique permet de valoriser nos espaces publics et notre cadre de vie.

La **commission sanitaire** s'intéresse aux questions de santé, d'hygiène et de prévention.

**La commission pour les impôts locaux :**  
Une liste de 24 habitants a été proposée pour constituer la commission communale des impôts directs.  
Parmi eux, 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par l'administration fiscale.  
Cette commission intervient notamment dans l'évaluation des biens et le suivi de la fiscalité locale.

## **La Commission de Contrôle des Listes électorales :**

Deux conseillers municipaux ont été proposés pour siéger à la **commission de contrôle des listes électorales**.  
Un membre titulaire et un suppléant participeront à la vérification de la tenue des listes.

## **Achat d'une maison par la commune**

La commune doit acquérir une maison située rue de Thillois. Cette opération s'intègre dans la maîtrise du foncier autour des écoles.



## **Flâneries Musicales**

Les Flâneries Musicales de Reims organiseront le lundi 22 Juin 2026 à 16h00, le concert de [Lucile Boulanger](#), à l'église de Champigny. Vous pouvez réserver vos billets sur : [www.flaneriesreims.com/evenements/lucile-boulanger-viole-de-gambe/](http://www.flaneriesreims.com/evenements/lucile-boulanger-viole-de-gambe/)

## **Conseil municipal Séance du 23 avril 2026**

Le procès-verbal est consultable en Mairie. Les membres du Conseil Municipal ont été appelés à délibérer sur les affaires suivantes :

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil du 20 mars 2026
- Désignation du délégué CNAS
- Mise en place des commissions
- Vote des Comptes Financiers Uniques 2025
- Affectation des résultats
- Vote des Taxes 2026
- Vote des Budgets Primitifs 2026
- Achat maison d'habitation
- Demande de modification de la subvention DETR 2026 - Extension de la vidéo-protection
- Dérogations scolaires
- Convention Reims Activ 'été
- Divers Grand Reims
- Questions diverses

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES



Vous pouvez dès à présent effectuer l'inscription scolaire de votre enfant né en 2023 pour la rentrée en maternelle de septembre prochain.

Pour toutes inscriptions, veuillez-vous munir :

- du livret de famille
- du carnet de santé
- d'un justificatif de domicile
- et le cas échéant d'un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (si changement d'école).

Sur demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a été consulté.

La commune disposant de toutes les infrastructures scolaires nécessaires, aucune dérogation vers d'autres écoles ne sera accordée.

Concernant les dérogations externes désirant s'inscrire à l'école de Champigny, seuls les cas suivants seront exceptionnellement autorisés:

- l'établissement d'un compromis de vente dans l'objectif d'habiter la commune ;
- si les grands-parents résident sur la commune ;
- si le mode de garde de l'enfant est réalisé par une crèche Campinoise ou un accueil par une assistante maternelle agréée de la commune.

**L'accueil des nouvelles familles aura lieu à l'école, le mardi 30 juin à 18h00.**



### Convention participation centre de loisirs de Saint-Brice-Courcelles

Pour les enfants Campinois de 3 à 13 ans, il a été décidé que la commune prendrait en charge 35% du tarif extérieur CAF plafonné au tarif de Saint-Brice-Courcelles, ainsi que 25% pour les autres enfants dont les parents ne sont pas allocataire CAF. Une participation proportionnelle aux frais administratifs sera également prise en charge.

Les plaquettes estivales seront consultables à cette adresse : <https://fptcsec.fr/>



La commune renouvelle la convention avec la Ville de Reims afin de permettre **aux Campinois de 11 à 17 ans (nés après le 01/01/2005)** de participer à ce dispositif. Les adolescents concernés par cette tranche d'âge bénéficieront de nombreuses activités sportives, culturelles, artisanales et musicales, organisées sur différents sites de la Ville de Reims et en dehors.

Le coût est pris en charge à 100% par la municipalité soit 170€ par adolescent.

**C'est pourquoi nous invitons chaque personne inscrite à s'impliquer dans la durée et à participer à un minimum de séance.**

**01/06/26 : début des préinscriptions**

**24/06/26 : ouverture des réservations d'activité période juillet**

**20/07/26 : ouverture des réservations d'activité période août**

**Du 26 au 30/08/26 : Festiv'été au Parc de Champagne**

# Informations pratiques

## Permanences du secrétariat:

- Mardi et Jeudi 08h30-12h00 & 13h30-18h30
- Mercredi ..... 13h30-18h30

## Carte d'identité/Passeport:

- Réaliser sa démarche sur <https://passeport.ants.gouv.fr/> et noter le numéro de pré-demande.
- Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées
- Puis demander un **rendez-vous** sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> ou bien en téléphonant parmi les communes les plus proches ci-dessous:

Reims (et annexes) ...	<b>03 26 77 78 79</b>
Tinqueux .....	<b>03 26 08 40 37</b>
St Brice Courcelles ....	<b>03 26 09 07 65</b>
Gueux .....	<b>03 26 03 60 26</b>
Cormontreuil .....	<b>03 26 82 05 53</b>
Bétheny .....	<b>03 26 07 12 71</b>

## Listes électorales:

L'ensemble des démarches ci-dessus est possible sur le site :  
<https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

## Recensement citoyen:

**Tous les jeunes** de nationalité française **âgés de 16 ans**, doivent **se faire recenser à leur date anniversaire** à la mairie. Se munir de sa pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents. **Pour l'année 2026 sont concernés les jeunes nés en 2010.**

## Permanences « Assistante sociale »:

Uniquement sur rendez-vous avec Mme Mercier, CSD de Fismes au 03 26 48 07 08

## Permanences Secours Populaire:

Les permanences du secours populaire ont lieu **le premier mercredi de chaque mois** sauf vacances scolaires.

Ces permanences sont tenues par des bénévoles dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements.

## Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté  
[3, Rue Eugène Desteuque à Reims](https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html)  
Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30 (17h00 le vendredi).  
03 26 77 76 70  
<https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>



## Grand-Reims mobilités

[6 rue Chanzy à Reims](https://grandreims-mobilites.fr/)  
Du lundi au samedi 07h30-19h30 (10h00 le samedi)  
[grandreims-mobilites.fr / Plan / Horaires Ligne 1](https://grandreims-mobilites.fr/)

## Collecte des déchets

03 26 02 90 90

- Bac vert le mardi matin.
- Bac sélectif le jeudi matin.

Veillez déposer vos bacs la veille au soir après 18h00. Merci de ne pas les laisser sur la voirie après la collecte.

## Nouvelle Application Grand Reims-Mes déchets

Vous y trouverez :

- Votre calendrier de collecte personnalisé à votre adresse,
- Les horaires et informations pratiques sur les déchetteries,
- Les consignes de tri,
- Le rappel de sortie de vos bacs



PORTES  
OUVERTES



## LE RACING CLUB CHAMPIGNY ORGANISE SES JOURNÉES PORTES OUVERTES

À partir du 13/05/2026, tous les mercredis de 14H à  
16H et les samedis de 10H à 12H



FILLES ET  
GARÇONS

STADE HENRY BURGER  
15 Rue Georges Baussonnet  
51370 Champigny

LES ENFANTS DE  
4 À 13 ANS

Racingclubchampigny@gmail.com  
07.64.24.66.26



VIENS  
ESSAYER !

Les 13 et 14 juin

C'EST LA

# FÊTE FORAINE à CHAMPIGNY

et le vendredi  
12 juin distribution  
de goûters de 17h  
à 18h30 à la mairie

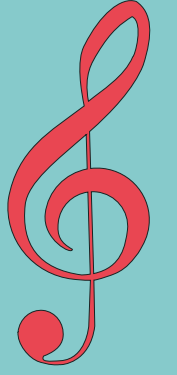
ORGANISÉ PAR LE  
COMITÉ DES FÊTES



# LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Le 20 juin 2026

à Champigny



## GRAND KARAOKÉ

OUVERT À TOUTES ET TOUS

Chanteurs, musiciens  
venez nous faire  
découvrir vos talents !!

DE 19H30  
À MINUIT  
DANS LA COUR DE MAIRIE

Buvette  
Food Truck  
sur place



Organisé par



Feu d'artifice  
tiré au Parc  
Redont

# Fête Nationale à Champigny

Samedi  
11 juillet

22h : distribution de  
lampions à la Mairie

22h15 : défilé sur le  
rythme des percussions  
du GPR Groupe  
Portugais Rémois

de 15h30 à 18h30

Structures gonflables,  
jeux en bois, maquillage

Gâteaux et boissons à  
disposition moyennant une  
participation

FOOD TRUCK ET  
BUVETTE



Organisé par le  
comité des fêtes

Comité des fêtes  
de  
Champigny

Les enfants sont sous l'entière  
responsabilité des parents

# BROCANTE à CHAMPIGNY

CENTRE DU  
VILLAGE  
DE 6H00 à  
18H00

LE  
30 AOÛT  
2026



Réservation uniquement pendant  
les permanences en mairie  
de 18h00 à 19h30

Les mercredis 1 - 8 - 22 - 29 juillet  
Les mercredis 5 - 12 - 19 - 26 août

Organisée par le comité des fêtes et  
le club de l'âge d'or de Champigny



club l'âge d'or de Champigny

**Le Club de l'Âge d'Or et le Comité des fêtes de Champigny organisent leur brocante le  
Dimanche 30 août 2026 à partir de 6 heures au centre du village**

**Prix d'un emplacement de 3m : 12€**

N° de l'emplacement : .....Règlement : espèce .....

Chèque .....

Réservation uniquement lors des permanences, les mercredis **01, 08, 22, 29 juillet** et les mercredis **05, 12, 19, 26 août** de **18h00 à 19h30** à la salle de réception à la mairie

*Aucune réservation par mail ne sera assurée*

*Aucune inscription ne sera prise par la mairie*

*Tout est géré par le Club de l'Âge d'or et le comité des fêtes*

**Règlement intérieur de la brocante**

L'inscription sera effective à la réception du règlement et les numéros d'emplacements seront attribués automatiquement, aucun changement d'emplacement ne sera toléré.

Les emplacements seront réservés le jour de la brocante de 6h à 8h, passé ce délai ils pourront être attribués à d'autres exposants sans possibilités de remboursement.

Les emplacements sont de 3m avec un maximum de 15m

**Aucun véhicule ne sera toléré sur les emplacements, ni même derrière ceux-ci.**

**Les professionnels ne sont pas acceptés sur la brocante.** Les personnes ne vendant que des objets neufs, en série, laissant à penser qu'il s'agit d'un commerce habituel, seront interdites et refoulées, elles ne pourront prétendre à un remboursement.

**Les exposants ne peuvent vendre que des objets d'occasions en nombre limité.**

**La vente d'objets d'armes et de produits illicites est strictement interdite.**

**Nourriture :** La restauration et la vente de boissons, les viennoiseries et café seront assurées par l'organisation et les commerçants locaux en possession de la licence appropriée.

Seuls les professionnels présents sur la brocante seront désignés par l'organisation : Un marchand de frites, sandwiches, et un marchand de glace afin que le public puisse se restaurer.

**Hygiène et propreté :** Des sacs poubelles sont distribués gratuitement aux exposants, **les emplacements devront être laissés propres.** Des toilettes sont à la disposition des exposants dans la salle de réception à la mairie moyennement **0.20 centimes**

**Divers :** L'inscription à la brocante entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur désigné ci-dessus. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout contrevenant.

## Bulletin d'inscription

N° de l'emplacement .....  
Règlement : espèce ..... chèque .....  
Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Carte d'identité ..... délivrée le ..... lieu .....  
N° de téléphone ou mobile .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la brocante du 30 août 2026  
et m'engage à respecter ce règlement.

Fait à Champigny, le .....

Signature :